***Nous voulons l’égalité maintenant !***

**Document de position du Réseau Francophone pour l’égalité Femme-Homme**

**à l’occasion des 20 ans de la Conférence Mondiale de Beijing et de la 59ème session de la Commission de la Condition de la Femme.**

A l’occasion, de la 59ème session de la Commission de la Condition de la Femme des Nations-Unies et de la célébration des 20 ans de l’adoption de la Plateforme de Beijing et à quelques mois de l’adoption du nouvel agenda pour le développement de l’Après 2015,

Nous, femmes francophones, membres du Réseau Francophone pour l’égalité Femme-Homme qui rassemble plus d’une trentaine de réseaux internationaux issus de l’espace francophone, demandons que les Etats et Gouvernements membres de la Francophonie placent les droits fondamentaux des femmes et l’égalité femmes-hommes au sommet des priorités politiques nationales et internationales. Nous rappelons que les femmes se caractérisent par leur diversité, et qu’elles peuvent être victimes de discriminations multiples, pour des raisons liées à leur statut social, économique, culturel, ethnique ou physique, qui s’ajoutent aux discriminations basées sur le sexe.

Nous constatons que :

* Malgré les investissements importants et quelques avancées, notamment dans le domaine de l’accès à l’éducation, 20 ans après l’adoption de la Plateforme d’action de Beijing et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les femmes et les filles francophones ne bénéficient toujours pas de façon équitable des politiques de développement et ce, dans tous les domaines.
* Partout dans les pays francophones, et notamment dans les pays du Sud, les femmes représentent environ 60 % des pauvres et font encore face à des discriminations dans l’accès aux ressources économiques et productives.
* Malgré leurs compétences, les femmes sont sous-représentées dans les espaces de décision politiques, économiques et sociales, et aux postes de qualité.
* Les constitutions et les lois perpétuent les discriminations de genre dans les sphères politiques, économiques, culturelles et sociales et le décalage entre égalité formelle et égalité réelle est constant, privant les femmes et les filles d’un accès égal à la justice.
* Des réformes essentielles pour l’égalité femmes-hommes continuent de rencontrer de fortes résistances institutionnelles et sociétales sous couvert d’exception culturelle et/ou religieuse.
* Les finances nationales, publiques et privées et internationales attribuées à l’égalité femmes-hommes, sont toujours en deça des besoins des femmes et des engagements des acteurs politiques et de l’Aide Publique au Développement envers l’égalité.

Enfin, nous n’acceptions plus qu’une femme et une fille sur sept dans le monde soit victime de violences sexuelles, domestiques et psychologiques, de mariages forcés, de mutilations sexuelles féminines, de harcèlement ou de féminicide.

**Nous voulons l’égalité maintenant !**

A l’heure où se négocient les futurs Objectifs du Développement Durable et le nouvel agenda pour le développement,

Nous appelons solennellement les Etats et Gouvernements de la Francophonie à :

1. Soutenir l’adoption d’un objectif dédié pour la réalisation de l’égalité femmes-hommes, des droits fondamentaux des femmes et de leur autonomisation,
2. Défendre l’intégration d’une approche transversale du genre à travers l’adoption d’indicateurs de genre et d’un mécanisme de suivi – évaluation dans chacun des Objectifs du Développement Durable,
3. S’assurer que le programme de développement de l’Après 2015 permettra de lutter contre les inégalités structurelles des femmes et des hommes.

Dans ce cadre, nous demandons explicitement aux Etats et aux Gouvernement d’aller au delà des engagements de Beijing, de 1995 par l’adoption d’un nouveau programme de développement ambitieux, dans les domaines prioritaires suivants:

* Les droits et la santé sexuelle et reproductive y compris le droit à l’avortement sûr et légal.
* Le droit à l’éducation de qualité pour toutes, l’accès et le maintien des filles à l’éducation primaire et au secondaire et à la formation professionnelle, l’accès à une éducation non sexiste et à l’éducation sexuelle, dans le respect des droits humains.
* La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, notamment au sein de la famille, en milieu scolaire et dans les situations de crises et de conflits, la lutte contre les mariages et les grossesses précoces.
* La lutte contre les stéréotypes de genre dans l’orientation et le milieu scolaire, ainsi que l’élargissement des possibilités d’études, de formation et d’emplois pour les filles, notamment dans les filières « traditionnellement masculines ».
* L’implication et la participation des femmes dans les opérations de paix et de sécurité, leur responsabilisation dans tous les processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits aux niveaux international, national et communautaire conformément aux résolutions « Femmes, paix et sécurité des Nations Unies »[[1]](#footnote-1).
* L’accès des femmes au travail décent, à des contrats et à la protection sociale ainsi qu’à des salaires égaux, au travers notamment de la structuration du secteur informel et de la réglementation de l’emploi des travailleuses domestiques et des femmes ouvrières.
* La reconnaissance de l’importance du travail de soins assuré par les femmes, un partage égal des tâches entre hommes et femmes, et la mise à disposition d’un service public de la petite enfance.
* Un accès égal des femmes aux ressources économiques et productives, et la réforme des droits d’héritage et de propriétés favorables à un égal accès des femmes.
* L’égale participation des femmes à tous les espaces de décisions politiques, économiques et sociaux à travers l’adoption de politiques paritaires et de quotas.
* La prise en compte et le renforcement des savoirs faires des femmes ainsi que de leur rôle dans la préservation de l’environnement et la lutte contre le changement climatique.
* La lutte contre les stéréotypes sexistes dans les médias et dans la communication.
* L’accès des filles et des femmes à l’état civil et la nationalité.

Nous sommes convaincu-es que les futurs Objectifs du Développement Durable ne pourront être réalisés sans une mobilisation politique totale et l’inscription des droits des femmes et de l’égalité femmes-hommes comme priorité dans la liste des défis nationaux pour les 20 prochaines années.

Pour ce faire, nous demandons que soient adoptées dans chaque pays de la Francophonie, des politiques publiques qui permettent la levée de toutes les réserves à la Convention pour l’élimination de toutes les discriminations à l’égard des femmes, de 1979, une évolution des législations et des codes vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu’une application totale de ces droits par le renforcement des moyens de mise œuvre dans tous les domaines, y compris la justice.

Nous demandons aux Etats et aux Gouvernements de la Francophonie, de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de plans d’action nationaux, qui permettent une prise en compte transversale des questions de genre dans tous les domaines, à travers la création de comités interministériels à l’égalité femmes-hommes opérationnels, assortis d’une budgétisation spécifique, sensible au genre.

Nous demandons la mise en place d’Observatoires sur le genre et l’inclusion sociale dans tous les pays francophones, bien coordonnés, en lien avec la société civile, pour garantir le suivi des engagements pris par les Etats, et l’application effective des lois et procédures afin de faciliter la cohérence dans l’évaluation, le suivi et la redevabilité de l’intégration de l’égalité femmes-hommes dans les programmes de développement des pays francophones.

Nous demandons au Secrétaire Général des Nations Unies et à ONU Femmes avec le support de Mme la Secrétaire Générale de la Francophonie, de mettre en place des mécanismes de redevabilité et de reddition de comptes obligeant les Etats membres à rendre des comptes à des périodes déterminées sur l’état de la mise en œuvre des engagements internationaux sur les droits des femmes, en associant les représentant-es de la société civile, au sein d’un dialogue démocratique et constructif.

Nous sollicitons l’Organisation Internationale de la Francophonie afin qu’elle facilite la mise en réseau des organisations de femmes de la société civile francophone et continue de soutenir le réseau RFEFH, afin qu’il puisse assurer son rôle d’alerte et de soutien aux processus politiques favorables à l’égalité femmes-hommes.

Nous saluons l’adoption de la Déclaration francophone sur l’autonomisation économique des femmes, adoptée le 9 mars 2015 par les Ministres et Chef-fes de délégation des Etats et Gouvernements des pays ayant le français en partage et souscrivons à ces engagements. Nous attendons d’être pleinement associées à sa mise en œuvre

New York, le 10 mars 2015

1. Résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 [↑](#footnote-ref-1)